



Discipline Eventing

Contribution financière

1 Conditions générales

L'octroi d'une contribution financière de la discipline Eventing à des épreuves officielles à partir du niveau B3 et aux Championnats Suisses est soumis aux conditions suivantes :

- Déroulement correct des épreuves Eventing selon règlement
- Application et contrôle systématiques des conditions de qualification

Une seule épreuve par manifestation (la plus haute catégorie) est subventionnée, sauf si plusieurs Championnats Suisses sont organisés lors du même concours.

La facture doit être remise par l'organisateur au Chef Technique Eventing après la manifestation. Le-la DT confirme par sa signature apposée sur la facture et par le rapport du DT que les conditions sont remplies.

Le décompte doit être effectué au moyen [du formulaire officiel](#) de Swiss Equestrian.

2 Epreuves officielles

Si les conditions générales selon chiffre 1 sont remplies, les épreuves officielles (sans Championnat Suisse) se voient octroyer les contributions financières suivantes :

- | | |
|------------------------------|-------------|
| – Epreuves B3 | CHF 1'000.- |
| – Epreuves CNC1*/CCI1* Intro | CHF 2'500.- |
| – Epreuves CNC2* | CHF 3'500.- |
| – Epreuves CCI2*S/CCI2*L | CHF 4'000.- |
| – Epreuves CCI3*S/CCI3*L | CHF 5'000.- |
| – Epreuves CCI4*S/CCI4*L | CHF 6'500.- |

Pour les épreuves de terrain et les épreuves de style de terrain, 50% des contributions prévues sont versées. Les épreuves «Indoor» ne sont pas soutenues.

3 Championnats Suisses

L'octroi d'une contribution financière de la discipline Eventing aux Championnats Suisses est soumis aux conditions suivantes. Elles remplacent les contributions pour les épreuves officielles mentionnées au point 2. Les contributions pour les Championnats Suisses ne sont attribuées en plus des soutiens mentionnés ci-dessus que si l'épreuve correspondante est organisée au niveau international :

- Conditions générales selon chiffre 1
- Juges, DT et constructeur·rice du cross sont désigné·e·s ou confirmé·e·s par le Directoire Eventing en accord avec l'organisateur. La liste correspondante doit être soumise par écrit au Directoire Eventing (Chef Technique) au moins 10 semaines avant la manifestation.
- Les membres du Directoire Eventing et les responsables Eventing des associations régionales reçoivent une invitation officielle.
- Les demandes pour l'organisation d'un Championnat Suisse doivent être soumises au Directoire Eventing (Chef Technique) jusqu'au 31 août de l'année précédente.

Les contributions financières aux Championnats Suisses sont fixées en fonction du niveau :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| – Championnat Suisse Elite | CHF 5'000. – |
| – Championnat Suisse Jeunes Cavaliers | CHF 2'000. – |
| – Championnat Suisse Juniors | CHF 2'000. – |
| – Championnat Suisse Poney | CHF 1'000. – |

Les Championnats Suisses régionaux B3 sont indemnisés en plus des contributions mentionnées au paragraphe 2, conformément au "Règlement CCN B3 Championnats Suisses" séparé.

Recommandations/Prescriptions pour les manifestations

4 Prestations de Swiss Equestrian

Swiss Equestrian soutient les organisateurs des catégories à partir du niveau CCNB3 ainsi que l'organisation de championnats suisses selon les [documents actuels](#). Pour l'organisation de la B1 Juniorscup ainsi que des classements séparés B2 + B3 des U25, il existe des contributions de soutien qui dépendent du budget de la discipline Eventing.

La demande de soutien doit être effectuée au moyen du [formulaire](#) officiel de Swiss Equestrian.

5 Devoirs des organisateurs

Les organisateurs sont priés de respecter les points suivants :

- Rédiger les propositions d'épreuves complètes en 2 langues (au moins les informations importantes / un soutien pour les traductions peut être apporté par le comité technique)
- Dès qu'une épreuve CCNB1 est organisée, mettre également au programme une épreuve Junior Cup B1 en tant qu'épreuve séparée.
- Si un CCN B2 et/ou un CCN B3 est proposé, la phrase suivante doit figurer dans les remarques :
- Classement J/Y/U25
- S'il y a au moins 7 participant·e·s dans le groupe d'âge 12-25, une série séparée pour les cavalier·ère·s J/Y/U25 sera organisée. Le changement de série sera fait automatiquement avant l'établissement des listes de départ.
- Si une série « Swiss Equestrian Talents Eventing » est organisée dans le cadre de la manifestation, l'organisateur doit respecter les conditions convenues conformément au règlement actuel.
- Les indemnités des officiels doivent au moins correspondre aux [recommandations faites aux organisateurs d'épreuves de Eventing concernant les indemnités des officiels](#).

6 Comité technique Swiss Equestrian Eventing / Personnes responsables

[Répondants de la discipline chez Swiss Equestrian](#)

| | | | |
|----------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Responsable Technique : | Urs Wächter | waechter.zimbel@bluewin.ch | 079 341 38 83 |
| Responsable règlements : | Béatrice Meier | f-b-meier@hispeed.ch | 079 227 49 42 |
| Responsable Safety/FEI : | Pascal Livet | pascal.livet@bluewin.ch | 079 212 08 56 |
| Responsable organisateur : | Yvonne Bont | info@mybo.ch | 079 344 05 93 |

Approuvé par le Comité Technique Eventing le 10.02.2024